

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST ETIENNE ROILAYE**

Séance du Jeudi 03 juillet 2025

Date de convocation : 26/06/2025. Conseillers Municipaux en exercice : 10
Date d'affichage : 10/07/2025 Conseillers Municipaux participant au vote : 10

L'an deux mil vingt-cinq,

Le trois juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Line DUMORTIER, Maire Adjoint.

PRESENTS : Monsieur MONTIER Guy, Maire-Adjoints

Madame COURVOISIER Magali, Madame LANDRAT Sabine, Monsieur LESTRINGANT Thierry, Monsieur MORINEAU Jérémy, Monsieur PROT Jean-Pierre

REPRESENTES : Monsieur BEGUIN Eric par Monsieur PROT Jean-Pierre, Monsieur DELAHAYE Didier par Madame DUMORTIER Line

ABSENTS : Monsieur DELAHAYE Thomas

Secrétaire de séance : Monsieur LESTRINGANT Thierry

Monsieur LESTRINGANT Thierry indique qu'il refuse de signer le précédent compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2025 car les travaux du jardin de Brigitte n'ont pas fait l'objet d'une délibération pour une dalle béton. Après discussion, il a été acté lors du dernier conseil un nivellement du terrain pour mettre les tables mais pas de dalle béton.

Monsieur MORINEAU Jérémy indique avoir fait des remarques sur le précédent compte-rendu du 27 mai 2025, qui n'a pas été corrigé en conséquence il n'a pas signé le précédent compte-rendu.

01 - TRAVAUX VOIRIE

Une commission voirie a été réunie le mercredi 26 juin 2025. Les membres présents : Monsieur Montier, Madame Dumortier, Madame Courvoiser et Monsieur Lestringant de la commission ont revu Monsieur Audouze de l'entreprise COLAS et Monsieur Joly qui devaient envoyer un devis avant le 3 juillet 2025 au soir, pour refaire l'enrobé coulé à froid (ECF) du départ de la rue du Fertin pour étanchéifier jusqu'en haut de la rue du Bois jusqu'à la fourche. A la date du conseil, le devis n'était pas encore reçu mais était estimé aux alentours de 20 000 €.

Les Conseillers municipaux s'interrogent sur la nécessité de ces travaux et conviennent qu'ils sont nécessaires pour étanchéifier la voie.

Des travaux de rustine devraient également être fait à l'intersection de la rue des Vignes Madame, de la route de Pierrefonds à Genancourt et sur l'entrée de la rue de la Briquetterie au stop vers la rue du Trou à Loups. Madame Dumortier va en faire la demande à Monsieur Joly par le biais de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE SON ACCORD pour les travaux de voirie rue du Fertin jusqu'à la rue du Bois et les reprises dans la côte de Saint-Etienne-Roilaye, dans la limite d'un devis de 25 000 €TTC.

Les Conseillers municipaux indiquent qu'un jugement a été rendu par le Tribunal Administratif concernant l'arrêté de limitation de tonnage sur la voirie, s'étonnent de ne pas en avoir été informés et demandent davantage d'explications à Madame Dumortier Line. Celle-ci s'engage à envoyer aux conseillers une copie du jugement pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Les conseillers indiquent que le flux de camions devrait se tarir du fait de ce jugement (interdiction de passer à plus de 23 tonnes sur la rue de l'Escadron de Gironde, de Pierrefonds vers Cuise la Motte et interdiction déjà existante de passer au-delà de 23 tonnes dans le sens inverse selon Monsieur Montier) ce qui implique une moindre usure de la route.

02 - COUPE DE BOIS

Une commission bois a été réunie le jeudi 3 juillet 2025, avant le Conseil municipal.

Après discussion, la commission a estimé ne pas avoir assez d'informations complètes et fiables pour être en mesure de prendre une décision.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE de reporter la délibération au prochain Conseil municipal.

03 - DEVIS ELAGUEUR

Au niveau du lavoir de Saint-Etienne-Roilaye, un érable dépasse des fils électriques ce qui risque d'engendrer des problèmes électriques. Monsieur Montier Guy a fait faire un devis par un élagueur.

Celui-ci a indiqué qu'il ne fallait pas le couper en entier mais juste l'élaguer, il se chargera également de couper un sapin mort sur le terrain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE SON ACCORD pour signer ce devis et effectuer les travaux d'élagage.

04 - FESTIVITES DU 13 JUILLET 2025

Madame Courvoisier Magali, Madame Landrat Sabine et Monsieur Montier Guy seront présents aux festivités du dimanche 13 juillet 2025.

Madame Courvoisier Magali accepte de prêter sa pompe à bière. Habituellement 2 fûts de bières en moyenne sont consommés, comme il reste 2 fûts à la mairie les conseillers conviennent de ne pas en racheter.

Le Conseil débat sur le fait de changer le barbecue pour d'autres viandes type poulet rôti ou rôti de porc. Madame Courvoisier Magali se charge d'appeler le boucher pour réserver la viande pour une soixantaine de personnes environ.

Pour les frites, environ 25 kg sont consommés. Monsieur Montier Guy se charge de demander à Monsieur Béguin Eric des frites épluchées.

Pour les desserts, Monsieur Montier Guy se charge de prendre contact avec la boulangerie de Cuise la Motte pour des gâteaux (tarte aux pommes ou moelleux au chocolat) et du pain.

5 - CLASSE DE NEIGE 2026

Les élèves du RPI de la Vallée du Vandy partent en classe de neige en mars 2026.

Une réunion C.C.A.S. a eu lieu le 3 juillet 2025 au soir et a notamment évoqué les enfants qui partent en classe de neige.

Le C.C.A.S. indique pouvoir verser 100 € par enfant de Saint-Etienne-Roilaye à condition que les familles viennent en Mairie faire la demande.

Neuf enfants de Roilaye sont concernés, 7 partent et 2 ne souhaitent pas y aller pour le moment.

Aucune condition de revenus n'est demandée. L'information sera passée via l'association des parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE SON ACCORD pour verser une participation à la classe de neige de 100 € par enfant de Saint-Etienne-Roilaye dont les familles en feront la demande en Mairie, imputé sur le budget du C.C.A.S. au compte 65134 - Aides.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- Sur le jugement au Tribunal administratif concernant l'arrêté de limitation de tonnage à 23 tonnes, les conseillers demandent que le jugement leur soit transmis par mail.

Madame Landrat Sabine demande combien la mairie a payé en frais d'avocat pour cette affaire. Madame Dumortier Line indique ne pas savoir.

Monsieur Lestringant Thierry demande si les camions de plus de 23 tonnes sont d'ores et déjà en infraction. Il lui est confirmé qu'ils le sont.

- Les conseillers signalent des passages de tracteurs avec des bennes remplies de blé sur le pont rue de la Pierrette et s'inquiètent des dommages causés au pont qui devront être réparés aux frais de la mairie. Madame Dumortier Line indique qu'elle laissera Monsieur Béguin Eric prendre une délibération sur ce sujet.
- Marquage jaune rue du Fertin va être fait (à la même hauteur que la 1^{ère} ligne jaune déjà faite).

La séance est levée à 20h03. Ont signé au registre les membres présents.